

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Le vingt mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de MOULON, sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Cédric BOUDIN - Christine BROUSTE - Véronique ELLIES - Chantal FARNIERE - Sylvie FAURY - Benjamin FICHOT - Olivier GAUTEY - Lionnel LABAT - Christian LACOSTE - Claudine LAGNY - Franck LEROY - Loïc MAGNAN - Joanna MARTINET - Arnaud OBRY - Emma WACH

Date de convocation : 16 mars 2026

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Nombre de votants : 15

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Renaud CHALLENGEAS, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Olivier GAUTEY a été désigné secrétaire par le Conseil Municipal.

Délibération n° 2026-011 : **ELECTION DU MAIRE**

Constitution du bureau :

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs Mesdames Christine BROUSTE et Chantal FARNIERE.

Résultat du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 00

Nombre de suffrages blancs : 01

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 08

A obtenu : Monsieur Loïc MAGNAN quatorze voix

Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur Loïc MAGNAN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Délibération n° 2026-012 **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de fixer à quatre le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Délibération n° 2026-013 : ELECTIONS DES ADJOINTS

Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 00

Nombre de suffrages blancs : 00

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Madame Chantal FARNIERE quinze voix

Monsieur Olivier GAUTEY quinze voix

Madame Christine BROUSTE quinze voix

Monsieur Cédric BOUDIN quinze voix

Proclamation de l'élection des Adjointes

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Chantal FARNIERE, Monsieur Olivier GAUTEY, Madame Christine BROUSTE et Monsieur Cédric BOUDIN. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

Délibération n° 2026-014 : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

1. Détermination des taux :

Le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 44.56 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- Adjointes : 17.11 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

2. Revalorisation :

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

3. Entrée en vigueur :

La délibération est applicable à compter de la date d'installation du Conseil Municipal.

4. Crédits budgétaires :

Les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de la Commune au chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes.